



Traitement

Si la réduction des déchets à la source doit rester la priorité en matière de gestion des déchets, le Syndicat Emeraude œuvre au quotidien pour une valorisation optimale des déchets produits sur le territoire.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)



Tonnage 2019 : 66 119 t

Les ordures ménagères résiduelles, collectées soit en bornes enterrées, soit en bacs (couvercle majoritairement marron), sont constituées des déchets non recyclables que l'on est contraint de jeter (don ou vente, compostage, etc. impossibles). Elles sont traitées dans une unité de valorisation énergétique (usine d'incinération d'Argenteuil), exploitée par la [société Novergie](#) (Groupe SUEZ).

L'énergie thermique ainsi récupérée est en partie auto consommée et fournit de l'électricité (via des turbo-alternateurs) et de la chaleur, qui alimente un réseau de chaleur (chauffage urbain).



Pour équivalence, l'incinération de la production des ordures ménagères résiduelles de 3 foyers peut alimenter un foyer en électricité. De même, la chaleur produite par l'incinération des déchets de 7 foyers assure le chauffage d'un foyer.

Les mâchefers (25 % des tonnages incinérés environ) sont les résidus d'incinération. Ils sont en majorité valorisés, après une phase de maturation, en remblais ou en sous-couches routières. Les cendres (2 à 3 %) sont quant à elles éliminées en centres spécialisés.

La Loi de finances 2019 prévoit une progression de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de 2021 à 2025. Le taux appliqué aux tonnages du Syndicat Emeraude passerait, sur la période, de 3 € à 15 € la tonne, soit un surcoût de 800 000 € par an.



(<https://www.syndicat-emmaude.fr/sites/default/files/media/images/P1000799.JPG>)

Usine d'incinération d'Argenteuil

Les emballages



URL de la page: https://www.syndicat-emmaude.fr/traitement?is_pdf=true



Tonnage 2019 : 19 972 t

Collectés en mélange, soit en bornes enterrées, soit en bacs (couvercle jaune), les emballages ménagers et papiers-cartons sont traités depuis le 1er janvier 2016 au centre de tri du Blanc Mesnil, géré par la société Paprec Recyclage.

Après un tri mécanique (granulométrique, optique et magnétique) et manuel, les déchets sont recyclés au sein de filières dédiées (acier, aluminium, bouteilles et flacons plastiques, films, briques alimentaires, cartonnets, journaux-magazines, cartons-papiers mélangés).

Les déchets mal triés (qui ne sont pas des emballages) constituent les « refus de tri ». Ils sont redirigés vers le circuit de traitement des ordures ménagères et sont donc incinérés avec valorisation énergétique. Cela représente un coût important, ainsi en cas de doute, il vaut mieux jeter dans le bac ordures ménagères résiduelles (couvercle marron).

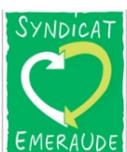


Centre de Tri de Blanc Mesnil



Centre de Tri - Balles de papiers

Les emballages en verre



URL de la page: https://www.syndicat-emmaude.fr/traitement?is_pdf=true



Tonnage 2019 : 5 969 t

Les emballages en verre collectés en bacs, en bornes aériennes ou en bornes enterrées, sont stockés sur le site de Montlignon avant d'être acheminés vers les usines de Verallia. Le verre est recyclé à l'infini, sans perte de qualité. On en trouve encore dans les ordures ménagères résiduelles ou dans les emballages. Cela représente plusieurs kilogrammes par habitant et par an. On peut donc encore progresser, en réutilisant bouteilles et pots ou en recyclant mieux le verre.

Les déchets et produits de l'Eco-site du Plessis-Bouchard



URL de la page: https://www.syndicat-emeraude.fr/traitement?is_pdf=true



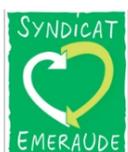
Tonnage 2019 : 13 994 t

Les déchets et les produits déposés à l'éco-site sont pour la majorité valorisés, soit en matières, après tri et conditionnement (ferrailles, cartons, papiers, bois...), soit en énergie après incinération sur l'unité de valorisation énergétique d'Argenteuil, soit en amendement organique après compostage (déchets végétaux).

Ceux qui ne peuvent être valorisés sont éliminés en installation de stockage de déchets non dangereux ou inertes (gravats et une partie des encombrants). Le réemploi ou le don des encombrants est à privilégier.

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont valorisés via un éco-organisme et recyclés dans une filière dédiée.

Les déchets végétaux



URL de la page: https://www.syndicat-emeraude.fr/traitement?is_pdf=true



Tonnage 2019 : 9 492 t

Les déchets végétaux sont compostés sur le site de Montlignon. Ce compost sera utilisé comme amendement organique ou en paillage.

Les tonnages collectés et traités ne cessent de croître. Même recyclés, ils coûtent et ont tout de même un impact environnemental (collecte, transport, traitement). Le réemploi ou valorisation dans les jardins (mulshing, broyage, paillage, compostage) reste la solution idéale.

Les éco-organismes ou filières dédiées

Tonnage 2018 : 1 733 t

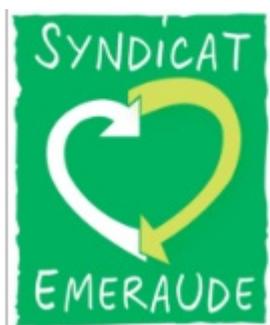
Sur le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), en vertu duquel celui qui fabrique un bien est responsable de celui-ci jusqu'à son élimination, l'Etat a confié à des éco-organismes le soin d'organiser des filières de collecte et traitement de ces déchets. Ces éco-organismes sont Eco-mobilier pour les meubles, EcoTLC pour les textiles-linges-chaussures, Ecosystem pour les équipements électroniques et les ampoules.



URL de la page: https://www.syndicat-emeraude.fr/traitement?is_pdf=true

ules à économie d'énergie, etc.

Ces filières sont financées via l'éco-contribution que vous payez lorsque vous achetez un appareil électronique, un meuble, une ampoule, une pile, un vêtement, etc. Sachez que pour l'électroménager, par exemple, vous pouvez vous faire reprendre gratuitement votre appareil usagé lorsque vous vous faites livrer le nouveau. Si l'appareil remplacé est encore utilisable, il vous est possible de le donner ou le revendre.



(<https://www.syndicat-emmaude.fr/>)

SYNDICAT EMERAUDE

172, Chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard

Horaires :

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

☎ 01 34 11 92 92



URL de la page: https://www.syndicat-emmaude.fr/traitement?is_pdf=true